

CULTURE D'ETAT ? - ETAT DE LA CULTURE ...

Laisser la culture entre les mains des seuls privés fait courir un grave danger à la liberté de création. La culture n'appartient pas à un groupe humain, elle est universelle. La loi transmise par le Conseil fédéral au Parlement est bien peu ambitieuse... Les parlementaires réussiront-ils à la transformer en une véritable politique culturelle pour la Suisse de demain ? La Culture crée du lien social, c'est une politique publique à part entière à laquelle je verrai bien la Confédération consacrer un pourcent culturel !

Dans les siècles précédents, la culture était le fait du prince, seuls les privilégiés en bénéficiaient. Dans les démocraties modernes, les collectivités publiques ont en partie repris ce rôle. Conservation du patrimoine, encouragement des artistes, soutien à des institutions qui assurent le rayonnement d'une ville, accessibilité de la culture sous ses différentes formes au plus grand nombre sont du ressort des communes, villes, cantons. Parallèlement, mécènes passionnés et fondations privées organisent des événements artistiques ou constituent de riches collections ; les sponsors du monde économique ou des spéculateurs s'emparent de pans entiers de l'art, par passion, ou pour assurer l'image de marque de leur société. Très souvent, selon leur mode de fonctionnement et leur objectif, ces privés peuvent mettre à disposition du public des œuvres qu'il serait difficile à l'Etat d'acquérir. Mais, les récentes ventes aux enchères le montrent, le marché privé de l'art n'est pas à l'abri de dérives qui n'ont rien à voir avec une réelle passion artistique ; les oeuvres d'art sont transformées en objets spéculatifs, dans un contexte qui ne donne plus aucune garantie que la culture reste un patrimoine humain accessible à tous... La Suisse n'échappe pas à cette évolution spéculative. Laisser l'art et la culture entre les mains des seuls privés fait courir un grave danger à la liberté de création, car, dans ce domaine comme ailleurs, « qui paie commande »...

Dans nos démocraties, l'Etat est garant de la liberté de création. L'élaboration d'une nouvelle loi d'encouragement à la culture au niveau fédéral est l'occasion rêvée de débattre de la place et du rôle de l'Etat dans la culture, et de la culture dans la société. La politique culturelle de la Suisse est un reflet révélateur de notre fédéralisme : complexe, enchevêtrée, diversifiée, riche des influences propres à nos quatre régions linguistiques.

La Constitution fédérale, en son article 69¹, consacre cette complexité. Les cantons sont en première ligne pour soutenir la culture, selon le génie propre de chacun, en collaboration avec les villes; la Confédération intervient ensuite, de manière subsidiaire. La « subsidiarité active », grand terme « bateau » de notre fédéralisme, interprété au gré des intérêts des uns ou des autres, permet de repousser les charges du haut vers le bas, dans un jeu de dominos qui occulte au final la mission au service de la population ! La nouvelle loi sur l'encouragement de la Culture a éveillé l'espoir que la Confédération devienne enfin

¹ **Art. 69 Culture**

¹ La culture est du ressort des cantons.

² La Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation.

³ Dans l'accomplissement de ses tâches, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.

visionnaire et développe une réelle politique culturelle active. Le message du Conseil fédéral qui accompagne le projet de loi² coupe immédiatement toute illusion ! Ce beau projet se résume à une opération neutre du point de vue financier !

A ce jour, la Confédération participe à l'effort culturel des collectivités publiques à hauteur de 200 millions, les cantons y consacrent 825 millions, les villes et communes 875 millions. Pour ma part, cette faible participation de la Confédération est révélatrice : aucune politique proactive n'est stimulée hors du cadre existant actuelle, alors que de nombreuses nouvelles impulsions pourraient – devraient – venir de l'Office fédéral de la culture, tout particulièrement pour favoriser des ponts entre les différentes régions linguistiques et leur culture respective. Une telle mission doit être prise au sérieux pendant que la volonté de vivre ensemble existe, sans attendre que des fossés irrémédiables ne se creusent, comme c'est le cas en Belgique actuellement ! A ce jour, la démocratie directe et participative, le respect des institutions, la recherche du consensus constituent certainement une forme typique et unique de la culture partagée par les Suissesses et les Suisses, dans toutes régions linguistiques. Mais cette richesse n'est pas acquise une fois pour toute, elle mérite que nous l'entretentions, que nous la préservions et la développons ; certains événements récents nous incitent à rester vigilants. La Confédération devrait se sentir investie de cette « mission culturelle » par excellence, car elle seule agit au niveau supra-cantonal.

Les discussions engendrées à large échelle autour de la culture sont salutaires et bienvenues. Certains milieux souhaitent un retour aux sources, à la « culture populaire », à l'exclusion de toute culture innovante, ouverte sur le monde et l'avenir. Cette « culture populaire », si difficile à définir et si variable d'une région à l'autre du pays, risque d'être instrumentalisée à des usages idéologiques, ce qui est non seulement une dérive malheureuse, mais une aberration. Le « Jodel » suisse alémanique, lié aux orchestres champêtres et costumes traditionnels est prôné comme « la » culture populaire par excellence ; mais il n'a pas le monopole. En Romandie ou au Tessin, cette notion recouvre plutôt des arts pratiqués par la population, aussi divers que l'art choral, les fanfares, les troupes de théâtre, la peinture ou la photographie réalisées par des amateurs. Le subventionnement de telles activités, s'il a lieu d'être, doit se réaliser dans la proximité, au niveau des communes ou du canton. La culture, quelle que soit sa nature, n'appartient pas à un groupe humain, elle est universelle. Distinguer « culture » et « culture populaire », n'enrichit pas la culture, mais crée une rupture, une opposition qui n'ont pas lieu d'être ; un peuple qui connaît, respecte ses racines culturelles, y puise l'inspiration et peut se projeter avec force et conviction vers l'avenir. Chaque génération d'artistes innove, remet en question ses aînés, bouscule la société par de nouveaux questionnements. La difficulté pour l'Etat, et plus précisément la Confédération, c'est d'assumer le rôle si important de facilitateur et de stimulateur. Comment encourager les jeunes talents prometteurs, les faire connaître ici et à l'étranger, favoriser la relève, aussi la relève d'un public assoiffé de culture, assurer l'accessibilité de toutes les formes de culture au plus grand nombre, sans rupture ni confiscation, et préserver notre patrimoine pour les générations futures ? C'est à cette mission ambitieuse que je souhaite voir la Confédération se crocher, en collaboration active avec les cantons, les villes et les communes.

Autre responsabilité que la Confédération n'assume pas à satisfaction actuellement, les prestations sociales pour les artistes. Leur engagement professionnel est atypique, varie selon leur art, mais aussi au gré de la carrière, des engagements par intermittence et chez divers employeurs. Il n'est pas digne d'un Etat comme la Suisse, un pays dont l'économie

² Message du Conseil fédéral du 8 juin 2007 : ... Le projet de loi est pratiquement neutre du point de vue des coûts.

est florissante, de laisser ses artistes quasi sans assurance chômage, et sans deuxième pilier. Il y a là urgence d'agir pour fixer des conditions cadres qui, sans introduire de privilèges, permettent simplement aux artistes de ce pays de vivre dignement, y compris à l'âge de la retraite.

La loi transmise par le Conseil fédéral au Parlement est bien peu ambitieuse... Les parlementaires entreprennent de la sculpter à leur mesure. Réussiront-ils à la transformer en une véritable politique culturelle pour la Suisse de demain ? La réponse tombera au cours de l'année 2009 lors des discussions aux Chambres fédérales, sur la loi d'abord, sur le crédit cadre surtout. La Culture crée du lien social, contribue fortement à la cohésion d'une société ; c'est une politique publique à part entière à laquelle je verrai bien la Confédération consacrer à l'avenir un pourcent culturel !

Josiane Aubert, conseillère nationale, présidente Commission Science, Education, Culture